

FONDS INITIATIVES JEUNESSE (FIJ)

GUIDE DU REQUÉRANT ET FORMULAIRE DE DEMANDE

*****Notez bien que l'enveloppe du Fonds Initiatives jeunesse prend fin cette année (2011) et qu'une nouvelle entente n'a toujours pas été confirmée. Les projets pluriannuels ne seront pas considérés cette année.*****



La fondation Francofonds gère le Fonds Initiatives jeunesse pour les provinces de l'Ouest et le Nord selon l'accord de financement de Patrimoine canadien.



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

GUIDE DU REQUÉRANT

SOMMAIRE

Le **Fonds Initiatives jeunesse (FIJ)** est une initiative de Patrimoine canadien qui a pour but de :

- renforcer chez les jeunes francophones le sentiment d'appartenance à la langue et à la culture françaises.
- augmenter la contribution des jeunes francophones à la vie communautaire pour ainsi freiner leur exode vers d'autres milieux.

Ainsi, le Fonds sert à entreprendre des initiatives visant à offrir aux jeunes francophones vivant en situation minoritaire des occasions d'apprendre, d'échanger et de vivre des expériences qui renforceront leur sentiment d'appartenance et qui accroîtront leur désir de participer activement à la vie communautaire.

Les principaux groupes d'âges ciblés par le FIJ sont : 15 à 19 ans et 20 à 24 ans.

La fondation **Francofonds** assure la gestion du Fonds pour les provinces de l'Ouest et les territoires du Nord.

Francofonds désire remercier le ministère du Patrimoine canadien pour la confiance exprimée envers la Fondation et de l'appui accordé aux communautés francophones de l'Ouest et du Nord.

ADMISSIBILITÉ DES PROJETS

1) Critères généraux

- Le projet doit s'adresser spécifiquement aux intérêts propres des jeunes francophones*. Les principaux groupes d'âges ciblés par le FIJ sont : 15 à 24 ans.
- Le projet doit provenir d'un organisme dont le siège social est dans une des régions suivantes et doit cibler les jeunes francophones de ces régions :
 - Alberta
 - Colombie-Britannique
 - Manitoba
 - Nunavut
 - Saskatchewan
 - Territoires du Nord
 - Yukon

Le projet peut cependant déborder les limites géographiques d'une localité, région, province ou territoire.

*Francophones n'exclut pas des jeunes francophiles ou ceux qui étudient dans des centres scolaires d'immersion.

- Les organismes qui peuvent déposer ou parrainer une demande d'aide financière au FIJ sont des organismes francophones à but non lucratif.
 - Un projet peut être présenté par un organisme unique ou par un regroupement d'organismes. Dans ce dernier cas, l'un des requérants doit être désigné pour recevoir l'aide financière et agir à titre d'interlocuteur principal auprès du Fonds.
- Le projet devrait contribuer à animer soit un des secteurs suivants ou plus qu'un secteur :
 - communautaire, communication, culture, économie, éducation, juridique/politique, patrimoine, santé/services sociaux et sports/loisirs.
 Aucune préséance ne sera accordée à l'un ou l'autre de ces secteurs.
- Le projet doit se réaliser ou être en voie de se réaliser dans les 18 mois suivant la date de la demande (sauf dans le cas d'un projet pluriannuel, voir note 5, page 4).
- Le FIJ appuiera jusqu'à un maximum de 75% des coûts admissibles, sans dédoublement, et peut offrir des appuis partiels ou conditionnels. Le reste des coûts peuvent être comblés par des contributions en nature ou en espèce provenant d'autres sources d'appui.

2) Exemple de projets non admissibles

- Bourses d'études
- Financement de projets déjà réalisés ou en voie de réalisation (dépenses effectuées avant la date de réception de la demande officielle d'aide financière)
- Financement de projets qui ne sera pas réalisés dans les 18 mois suivant la date de la demande (sauf dans le cas d'un projet pluriannuel, voir note 5, page 4)
- Financement de projets faisant parties de la programmation annuelle financée par l'Entente Canada-communauté
- Projet de nature capital (infrastructure, immobilier, etc.)
- Voyages échanges

3) Critères évalués pour atteindre les buts du FIJ

Déployées au sein d'un même projet, les conditions suivantes créent des événements qui animent les jeunes, favorisent leur « éveil » à la francophonie, rehaussent leur fierté francophone et les intègrent à la communauté.

Les projets soumis seront donc évalués selon leur concordance avec les conditions énumérées ci-dessous (voir le glossaire à l'Annexe A pour les définitions précises) :

- **Valoriser le français**
- **Rejoindre les intérêts des jeunes**
- **Rassembler les jeunes francophones**
- **Accroître le nombre de participants**
- **Former**
- **Enchaîner : avant, pendant, après**
- **Appliquer le principe « par et pour les jeunes »**
- **Rapprocher les jeunes et la communauté**
- **Gérer par les francophones**

Il est à noter que certains projets réaliseront toutes ces conditions, alors que d'autres projets ne les reproduiront pas toutes mais demeurent éligibles à recevoir des ressources du Fonds. Les projets qui reproduisent le plus grand nombre de ces conditions seront favorisés.

4) Autres critères évalués : Les formes d'innovation

Le concept d'innovation a soutenu la création du Fonds Initiatives jeunesse. En effet, c'est par souci de prendre une approche novatrice et de favoriser des stratégies originales que des ressources financières ont été octroyées au Fonds Initiatives jeunesse plutôt qu'aux programmes de Patrimoine canadien consacrés à la jeunesse francophone.

Les projets soumis seront alors évalués selon leur concordance avec les formes d'innovation suivantes (voir le glossaire à l'Annexe A pour les définitions précises) :

- **Unique et distinct**
- **Partenariat/Effet de levier**
- **Héritage permanent**
- **Effet structurant**

5) Projet pluriannuel

Un projet pluriannuel est un projet qui s'échelonne sur plus d'un an (1^{er} avril au 30 mars). Un rapport d'étape doit être remis par le 31 mars pour la durée du projet pluriannuel. **Étant donné que le Fonds Initiatives jeunesse est dans sa dernière année, les projets pluriannuels ne seront pas considérés.**

FRAIS ADMISSIBLES

Frais admissibles directement associés au projet (voir glossaire à l'Annexe A pour les définitions précises) :

- Coûts opérationnels directement liés au projet (loyer, télécommunications, frais de bureau, etc.)
- Frais de déplacement
- Frais de formation (en lien avec le projet)
- Frais de service du ou des responsables du projet
- Honoraires
- Location d'équipement en lien avec le projet
- Publicité et promotion

Frais non admissibles associés au projet :

- Dépenses de fonctionnement habituellement financées (par subventions et/ou budget régulier)
- Dépenses de projets ou activités faisant parties de la programmation annuelle financée par l'Entente Canada-communauté
- Dépenses admissibles déjà assumées par d'autres partenaires des secteurs publics, parapublics et privés
- Dépenses en capital (meubles, immobilier, équipements, infrastructure, etc.)

Le FIJ appuiera jusqu'à un maximum de 75% des coûts admissibles, sans dédoublement, et peut offrir des appuis partiels ou conditionnels. Le reste des coûts peuvent être comblés par des contributions en nature ou en espèce provenant d'autres sources d'appui.

Le Fonds Initiatives jeunesse **ne peut en aucun cas** se substituer aux sources de financement

déjà existantes (p. ex. un financement de base) et **aucune dépense en capital ne peut être payée par le FIJ.**

ÉVALUATION DU SUCCÈS DES PROJETS FINANCÉS PAR FIJ

Après avoir mené son projet à terme, l'organisme qui a fait la demande devra remplir et faire parvenir à Francofonds, le formulaire **Rapport final** faisant état de l'évaluation du succès du projet à réaliser les buts identitaires et communautaires du FIJ, en incluant aussi un rapport financier de fin de projet. Ce formulaire vous sera acheminé suite à l'approbation de votre demande, le cas échéant, et est aussi disponible à notre site Internet.

C'est ainsi que dans le formulaire de demande, l'organisme demandeur doit indiquer comment elle anticipe évaluer le succès du projet, tenant compte des neuf conditions décrites au point 3 et les formes d'innovation décrites au point 4 de la section « Admissibilité des projets ».

L'organisme pourrait se baser sur des indicateurs d'évaluation d'ordre :

- quantitatif : fréquence, augmentation ou diminution, amélioration, nombre, pourcentage ou ratio
- qualitatif : dynamisme, pertinence, engagement, portée, degré, qualité, satisfaction.

Sans s'y limiter, l'évaluation du projet peut se fonder sur, par exemple :

- les réponses des participants à un questionnaire;
- les témoignages des participants sur leur expérience et sur l'incidence du projet;
- une description du comportement et des pratiques des participants avant, pendant et après le projet par les organisateurs ou les bénévoles.

PROCESSUS DE SÉLECTION

Afin de s'assurer de leur recevabilité, les demandes sont d'abord examinées par le personnel de Francofonds qui :

- vérifie si l'organisme et la demande répondent aux exigences de base;
- vérifie si la demande est dûment remplie et accompagnée de toutes les pièces justificatives exigées;
- communique avec l'organisme si la demande n'est pas remplie au complet ou s'il manque des pièces justificatives;
- ferme le dossier si toute l'information manquante n'est pas soumise avant la date d'échéance.

Les demandes complètes soumises par des organismes admissibles sont ensuite analysées par un Comité de sélection. Ce comité est indépendant de Francofonds et il est formé de personnes d'une compétence reconnue en ce qui concerne les diverses réalités relatives à la jeunesse francophone vivant en situation minoritaire et de leur milieu.

Le Comité de sélection est composé des représentants suivants :

<u>Organisation</u>	<u>Représentants</u>	<u>Mandat</u>
Une personne jeune ou adulte nommée par chacune des (4) provinces de l'Ouest et une personne nommée par le Nord, notamment Nunavut, TNO et Yukon. <i>(À noter que le représentant nommé ne peut pas être un membre du personnel d'un organisme jeunesse ni siéger au conseil d'administration d'un organisme jeunesse)</i>	5	2 ou 3ans
Représentant sectoriel nommé par Francofonds. <i>Chaque année, un des neufs secteurs est représenté, soit : communautaire, communication, culture, économie, éducation, juridique/politique, patrimoine, santé/ services sociaux et sports/loisirs</i>	1	1 an
Représentant de Francofonds <i>(un membre du C.A. ou de la communauté)</i>	1	2 ans
Représentant de la Fédération de la jeunesse canadienne-française	1	2 ans
Total maximum de membres votants	8	

De plus, le directeur général/la directrice générale de Francofonds ainsi que le/la représentant.e de Patrimoine canadien siège au Comité à titre de personnes ressources, avec droit de parole mais non droit de vote.

Le Comité de sélection tient au moins une réunion par année (en octobre ou novembre) pour étudier judicieusement toutes les demandes, de manière objective et selon le mérite du projet, d'après les critères énumérés dans ce guide.

Le Comité de sélection recommande au conseil d'administration de Francofonds soit d'accorder le montant demandé ou un montant réduit, avec ou sans conditions, ou soit de refuser la demande. Le conseil d'administration de Francofonds accorde le financement en se basant sur les recommandations émises par le Comité de sélection. **Les décisions sont finales et sans appel.**

DÉMARCHES À SUIVRE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE

Vous devez remplir **toutes les sections** du **formulaire officiel** de demande d'aide financière pour le Fonds Initiatives jeunesse. Tout autre formulaire sera refusé automatiquement. Les formulaires incomplets risquent d'être rejetés.

La demande doit être signée par un membre du Conseil d'administration de l'organisme demandeur ou représentant qui est dûment mandaté à cette fin.

Une fois complétée, la demande devra contenir **un maximum de 12 pages** (ne comptant pas les documents d'appui tel que requis par Francofonds). Toutes pages excédantes ne seront pas présentées au Comité de sélection.

Vous devez nous faire parvenir **la copie originale ainsi que 9 photocopies** du formulaire de demande et les documents en appui.

Date de réception des demandes : le 31 mars (cachet de la poste faisant foi)

Les demandes peuvent être postées ou remises en personne durant les heures de bureau (8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30) sous condition que quelqu'un certifie la réception de la demande. Les documents télécopiés ou électroniques ne seront pas acceptés. Les demandes reçues après le 31 mars ne seront pas présentées au Comité de sélection.

Tout groupe qui présente une demande de subvention devra, à la demande de Francofonds, fournir des renseignements supplémentaires, tel que demandés, et dans les meilleurs délais.

Une lettre confirmant les décisions du Comité de sélection sera envoyée au mois de mai et les chèques, le cas échéant, seront mis à la poste, au début du mois de juin.

La liste des subventions accordées sera publiée dans les journaux francophones des provinces de l'Ouest et au Nord au mois de décembre.

Veillez faire parvenir votre demande d'appui à l'adresse suivante :

Fonds Initiatives jeunesse
a/s Francofonds
605 rue Des Meurons, bureau 202
Winnipeg MB R2H 2R1

Si vous avez des questions concernant votre demande, contactez :

Francofonds
(204) 237-5852 Sans frais 1-866-237-5852
Courriel : frds@francofonds.org
Site Internet : www.francofonds.org

ANNEXE A - GLOSSAIRE

CRITÈRES ÉVALUÉS POUR ATTEINDRE LES BUTS DU FIJ

Accroître le nombre de participants

Plus l'initiative attire de participants dans un même lieu au même moment, plus le rassemblement offre une atmosphère marquante, dynamique et motivante envers la francophonie. Le développement de la fierté francophone est favorisé par l'effet de foule qui crée un sentiment d'intensité. En effet, les émotions fortes, le rapprochement et l'expérience du regroupement à grand déploiement marquent les jeunes. Il est aussi judicieux de rejoindre directement le plus grand nombre de jeunes possibles, plutôt que d'investir des ressources chez un nombre très limité de personnes.

Appliquer le principe « par et pour les jeunes »

Les jeunes participent activement à la conception et à la mise en œuvre de l'initiative. Cette notion peut se traduire par l'inclusion d'adolescents dans l'élaboration de l'initiative. Elle peut aussi se réaliser par l'organisation, par des jeunes ou d'activités destinées à des participants adolescents. Il importe toutefois de noter que les projets qui ont du succès se démarquent par un encadrement de la participation des jeunes à leur conception et à leur mise en œuvre. Cet encadrement est offert par des intervenants « experts » qui guident les jeunes dans leur démarche. Ainsi, la participation des jeunes à l'identification des besoins et à l'élaboration de solutions/stratégies ne signifie pas une prise en charge sans supervision et sans expertise (c.-à-d. administrative, logistique, et d'animation culturelle). Au contraire, le succès des entreprises jeunesse dépend d'un tel encadrement qui offre l'occasion de diriger les activités qui attirent les jeunes et de maintenir leur participation. Les jeunes s'investissent dans les activités qui leur procurent un sentiment de contrôle sur certaines dimensions du projet et que l'efficacité de cet engagement est assurée par le soutien d'un adulte. Sans prendre le contrôle, les adultes ont le rôle crucial de guider les jeunes et de faciliter leur accès aux renseignements, connaissances et ressources nécessaires.

Enchaîner : avant, pendant, après

L'initiative assure une certaine continuité à la participation des jeunes. Ce prolongement peut prendre la forme d'une consultation ou d'un travail d'organisation ou de préparation avant l'activité, de tâches ou de responsabilités que doivent remplir les participants après l'activité, ou tout autre type de suivi des jeunes après le retour dans leur communauté. D'autres formules d'enchaînement se traduisent par la participation à une série de concours locaux/régionaux pour accéder à une compétition provinciale. L'idée d'assurer une certaine fréquence d'interaction sous différentes formes d'activités est d'autant plus importante étant donné le peu d'espace de vie française pour les jeunes et le besoin d'offrir diverses occasions de participation pour renforcer l'appartenance et encourager l'engagement identitaire. Cette notion d'activités récurrentes correspond ainsi à la dimension performative de l'identité; elle se reproduit et devient plus forte plus la fréquence des pratiques identitaires est élevée.

Former

L'initiative contribue au développement du leadership et/ou de compétences / connaissances / talents particuliers. La formation en leadership s'avère en fait une activité importante pour la jeunesse et une force majeure qui génère ensuite d'autres activités et de retombées, qui doit être répétée annuellement étant donné le roulement rapide de la clientèle jeunesse. Le développement de compétences en leadership ou autres domaines du savoir, autant l'introduction à de nouvelles connaissances que la formation continue, permet ensuite aux jeunes de contribuer aux communautés, soit en assumant des rôles de bénévole ou en faisant

carrière en français. L'apprentissage et le perfectionnement des habiletés renvoient aussi à l'occasion offerte aux jeunes de relever des défis, de parfaire leurs talents, de se valoriser et de s'actualiser. Cette notion dénote en outre un élément d'excellence, en ce sens qu'il est question d'encourager les jeunes à viser l'excellence. Les jeunes s'investissent dans les activités qui cultivent un sens d'accomplissement, de réussite et de compétence. La formation peut aussi faire référence à des activités de sensibilisation des jeunes à l'importance de participer et d'assumer des responsabilités au sein des organismes/institutions de la communauté. Quel que soit le contenu de l'apprentissage (organisation d'événements, travail d'équipe, animation, vidéographie, entrepreneuriat, cliniques sportives, mentorat, chanson et musique, etc.), il importe que la formation se fasse en français et qu'elle offre des compétences et un contenu pour que les jeunes puissent ensuite œuvrer en français.

Gérer par les francophones

L'initiative est bien ancrée dans la communauté. Les projets qui ont du succès établissent par ailleurs des partenariats avec les institutions francophones (telles les écoles).

Rapprocher les jeunes et la communauté

La consolidation de liens entre les jeunes et la communauté peut prendre différentes formes. L'initiative peut par exemple encourager les relations entre les jeunes et les entrepreneurs ou entre les jeunes et les artistes. Introduire une composante « jeunesse » à une activité communautaire représente une autre façon de mettre les jeunes en rapport avec la communauté dans son ensemble. Les jeunes désirent des occasions d'interagir avec les adultes qui les respectent et que leur participation aux projets communautaires forge un sens d'appartenance à la communauté.

Rassembler les jeunes francophones

L'initiative permet aux jeunes de se réunir, de rencontrer d'autres jeunes francophones et de constater que d'autres jeunes vivent la même expérience qu'eux en tant que francophones, ou de découvrir aussi que d'autres jeunes ont des expériences différentes de la francophonie (selon le contexte social, culturel, démographique, politique...). Le projet favorise le développement d'amitiés et d'une solidarité francophone locale, régionale, provinciale et/ou pancanadienne. Le rassemblement offre aussi une intensité par le déplacement pour se rencontrer dans un lieu commun où passer quelques jours ensemble. Les jeunes cherchent d'ailleurs des expériences de groupe qui leur permettent de consolider leur identité par les échanges et l'interaction entre jeunes. Le rassemblement entre francophones contribue ainsi de façon significative à donner un sens et à légitimer l'appartenance francophone.

Rejoindre les intérêts des jeunes

L'initiative anime ou aborde un secteur d'activité qui passionne les jeunes et/ou propose des activités qui leur plaisent : loisirs, sports, chanson et musique, théâtre, entrepreneuriat, vidéo et médias, environnement... Il importe de souligner qu'il n'est pas nécessaire que l'activité principale porte explicitement « sur la francophonie » pour qu'elle réussisse à renforcer l'appartenance à la langue et à la culture françaises et le lien avec la communauté. En effet, un projet peut rassembler les jeunes par le sport, la musique ou l'audiovisuel. Dans la mesure où l'activité se déroule exclusivement en français entre jeunes qui parlent le français, elle contribue à normaliser cette langue et montre que la vie en français ne se limite pas au milieu familial ou scolaire. Bref, les jeunes s'investissent dans les activités qu'ils considèrent agréables et significatives.

Valoriser le français

L'initiative se déroule entièrement et exclusivement en français. Elle valorise le français et met en valeur la culture francophone dans sa programmation (c.-à-d. dans son contenu principal, dans le volet social – spectacles, musique et divertissement qui entourent l'activité). Elle montre aussi la diversité des opportunités de vivre en français, les occasions d'évoluer en français et normalise ainsi la vie en français. L'initiative peut aussi inclure une introduction à l'histoire et/ou à la culture, la culture comprise dans son sens large et dans toute sa diversité, ou à la francophonie locale ou régionale. Elle peut inclure des activités visant la prise de conscience telles que l'activité de discussion invitant les jeunes à échanger sur l'expérience de vivre en français ou des stratégies qui incitent les jeunes à donner un sens à l'appartenance francophone, à la définir. En effet, les jeunes ont besoin de la liberté de construire leur propre définition de l'appartenance francophone et de la confronter aux formes d'appartenance établies dans la communauté « adulte ».

LES FORMES D'INNOVATION

Effet structurant

Organiser le secteur de la jeunesse en structurant les relations entre les intervenants communautaires et/ou en structurant/organisant les jeunes (création de regroupement, de réseaux). Ce concept d'organisation rejoint l'effet de levier qui cherche à établir de nouveaux partenariats, ce qui aura pour effet de réorganiser le secteur d'intervention de la jeunesse.

Dans ce contexte, il faut faire attention à la notion de legs physique en tant qu'héritage permanent ou effet structurant. Un guide d'organisation d'activités et/ou du matériel d'apprentissage pourrait d'une certaine façon servir à structurer les activités. Toutefois, un équipement physique permanent tel que du matériel audiovisuel, des livres ou des instruments de musique n'a pas d'effet structurant et ne rejoint pas directement les buts du Fonds. Par ailleurs, il ne faut pas oublier qu'aucune dépense en capital ne peut être payée par le Fonds.

Héritage permanent

Qui aura un effet à long terme pour les jeunes prenant part à l'initiative. Par exemple, développer de nouvelles compétences chez les jeunes, parfaire leurs habiletés ou encore assurer un impact identitaire qui se prolonge au-delà de l'activité par l'initiation ou la consolidation de nouvelles pratiques/habitudes qui animent l'appartenance à la langue et à la culture françaises (c.-à-d. développement d'un intérêt pour la chanson, la lecture, le théâtre en français).

Partenariat/Effet de levier

Associer différents partenaires pour qu'ils interviennent dans l'initiative, c'est-à-dire créer de nouveaux partenariats dans le cadre du projet. Introduire de nouveaux acteurs (participants et/ou intervenants) dans le champ de la jeunesse, tant pour le financement que pour la mobilisation/le rassemblement pour concevoir et mettre en œuvre les projets. Démontrer l'effet multiplicateur de l'initiative.

Unique et distinct

Développer un secteur d'activité peu exploité auprès de la jeunesse ou offrir une activité unique et distincte. L'activité est unique quand elle est la seule existante sur le territoire concerné. Elle est distincte quand elle présente un caractère singulier, non reproduit par d'autres activités/projets sur le territoire concerné.

DESCRIPTION DES CATÉGORIES DE FRAIS ET DE REVENUS ASSOCIÉS AUX PROJETS

Coûts opérationnels

Les coûts opérationnels couvrent les dépenses des divers volets d'activités du projet; ces dépenses comprennent le loyer, la location de salles, l'électricité, l'eau, le téléphone, l'Internet, les fournitures de bureau, etc.

En nature

Cette catégorie désigne toutes les dépenses de même que les contributions/revenus « en nature » fournis par les partenaires, tels les dons de services, de matériel, d'équipement, etc. Cette catégorie désigne aussi les dépenses reliées aux services fournis par des bénévoles directement associés à des activités de programmation ou de projet. Les services fournis par les bénévoles excluent la contribution à la structure démocratique de l'organisme (à titre d'exemples: temps pour le conseil d'administration et l'assemblée générale annuelle, etc.).

Frais de déplacements

Les déplacements comprennent le coût total des déplacements (*train, avion, autobus, automobile, taxi*) de même que les repas et frais d'hébergement encourus lors de rencontres et d'activités admissibles.

Frais de service du ou des responsables du projet

Les traitements du ou des responsables en lien direct avec le projet.

Honoraires

Les honoraires désignent les sommes versées aux personnes ressources, aux experts conseils, de même que pour les services professionnels.

Publicité et promotion

La publicité englobe les brochures, les bulletins communautaires, les annonces dans les journaux, les affiches, les messages diffusés dans les médias, etc.



Fonds
Initiatives
jeunesse



Patrimoine
canadien
Canadian
Heritage

FORMULAIRE DE DEMANDE

Cette section est réservée à l'administration.

Date reçue :

N° de la demande :

Conditions suite au processus de sélection: oui non

Titre du projet :

Date de début du projet :

Date de fin du projet :

Montant demandé :

\$

Montant accordé :

\$

Partie A : RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME

Nom officiel complet de l'organisme : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ N° de téléphone : _____

N° de télécopieur : _____ Adresse courriel : _____

Numéro de bienfaisance attribué par l'Agence des douanes
et du revenu du Canada (s'il y a lieu) : _____

Numéro d'organisme constitué en société, s'il y a lieu (eg.
Incorporé) : _____

Nom et titre de la personne ressource : _____

N° de téléphone : _____ Adresse courriel : _____

Veuillez décrire votre organisme (mandat général, mission et domaine d'activité) et fournir en annexe
vos derniers états financiers ainsi que les noms de votre conseil d'administration :

Nom et titre du signataire autorisé de l'organisme demandeur (en caractères moulés) :

Signature : _____ Date : _____

Partie C : BUTS DU FONDS INITIATIVES JEUNESSE

Comment le projet atteindra-t-il les buts identitaires et communautaires du FIJ?

SVP fournir une réponse concise pour chacune des conditions suivantes qui se présente dans votre projet. (Voir le glossaire à l'Annexe A au Guide du requérant pour les définitions précises de chacune de ces conditions.)

Valoriser le français :

Rejoindre les intérêts des jeunes :

Rassembler les jeunes francophones :

Accroître le nombre de participants :

Former :

Enchaîner : avant, pendant, après :

Appliquer le principe « par et pour les jeunes » :

Rapprocher les jeunes et la communauté :

Géré par les francophones :

Comment le projet répond-t-il aux critères d'innovation du FIJ? SVP fournir une réponse concise pour chacun des critères suivants qui se présente dans votre projet. (Voir le glossaire à l'Annexe A au Guide du requérant pour les définitions précises de chacun des critères.)

Unique et/ou distinct :

Partenariat / effet de levier : Précisez si les partenaires du projet représentent de nouveaux partenariats ou des partenariats déjà établis - Pour ce projet? Pour d'autres activités de votre organisme?

Héritage permanent pour les participants :

Effet structurant:

Partie D : BUDGET DE L'INITIATIVE

REVENUS		DÉPENSES		Montant		
Sources de revenus	Montant	Type de dépenses	Total	Financier	En Nature	
Admissions / participants	\$	Frais admissibles				
Octrois	\$	Frais de service du ou des responsables du projet	\$	\$		\$
Subventions	\$	Honoraires de formateurs et frais de formation	\$	\$		\$
Commandites	\$	Publicité et promotion		\$		\$
Autres (spécifier) :	\$	Coûts opérationnels (spécifier) :		\$		\$
	\$					
	\$					
Total des revenus financiers <i>Compléter tableau (1) ici-bas</i>	\$			\$		\$
Sources de revenus « en nature » (spécifier) :				\$		\$
	\$			\$		\$
	\$			\$		\$
	\$	Frais de déplacement		\$		\$
	\$	Location d'équipement en lien avec le projet		\$		\$
	\$	Autres frais admissibles (spécifier) :		\$		\$
	\$			\$		\$
	\$			\$		\$
	\$			\$		\$
Total des revenus « en nature » <i>Compléter le tableau (2)</i>	\$	Total des frais admissibles**	\$	\$		\$
<i>NB : Le total des dépenses « en nature » doit être le même que le total des revenus « en nature »</i>		Frais non admissibles (spécifier) :				
			\$	\$		\$
			\$	\$		\$
			\$	\$		\$
			\$	\$		\$
			\$	Total des frais non admissibles	\$	\$
Total des sources de revenus (A) <small>(financiers + en nature)</small>	\$	Coût total du projet (B) <small>(financiers + en nature)</small>	\$	\$		\$
Bénéfices ou pertes anticipés du projet		(A) – (B)	\$			

Montant de l'aide financière demandée au FIJ :	\$	**ne pas excéder 75% des frais admissibles, sans dédoublement
--	----	--

Partie E : VISIBILITÉ DU FONDS INITIATIVES JEUNESSE

Quel type de visibilité votre projet offrira-t-il au Fonds Initiatives jeunesse (Patrimoine canadien) et à Francofonds?

Au minimum, il doit y avoir notification du financement reçu du Fonds Initiatives jeunesse avec les logos de Francofonds et de Patrimoine Canadien sur les outils promotionnels. SVP spécifier ci-dessous :

- _____ Affiche
_____ Bannière
_____ Programmes
_____ Invitation
_____ Publicité dans les médias - spécifier : _____
_____ Bulletin
_____ Site Internet – spécifier :

Autres visibilité - spécifier : _____

Partie F : MÉTHODES D'ÉVALUATION DU SUCCÈS DU PROJET

Comment votre organisme anticipe-t-il évaluer le succès de votre projet à réaliser les buts identitaires et communautaires du Fonds ? (Voir le glossaire à l'Annexe A au Guide du requérant pour les définitions précises)

SVP préciser le suivant pour l'évaluation de chacune des conditions et des formes d'innovation énumérés ci-dessous:

- les techniques de collecte de données qui seront effectuées
- les indicateurs de l'évaluation
- les populations visées (p. ex. participants, comité organisateur)

Conditions qui contribuent à la réalisation des buts identitaires et communautaires du Fonds :

Valoriser le français :

Rejoindre les intérêts des jeunes :

Rassembler les jeunes francophones :

Accroître le nombre de participants :

Former :

Enchaîner : avant, pendant, après :

Appliquer le principe « par et pour les jeunes » :

Rapprocher les jeunes et la communauté :

Géré par les francophones :

Formes d'innovation :

Partenariat / effet de levier :

Héritage permanent pour les participants :

Effet structurant :

Unique et/ou distinct :

Partie G : CONTRAT

LE GROUPE S'ENGAGE À REMPLIR LES OBLIGATIONS SUIVANTES S'IL REÇOIT UNE SUBVENTION DU FONDS INITIATIVES JEUNESSE :

- a) mentionner l'aide financière reçue du FIJ dans ses activités de promotion et en particulier dans sa publicité;
- b) présenter un rapport d'évaluation deux mois après la réalisation de l'activité qui a fait l'objet de la demande et autoriser Francofonds de parapher le texte inclus dans ce rapport pour ces fins de promotion et publicité.
- c) autoriser Francofonds à publier le nom du groupe, le montant de la subvention ainsi que la description des activités pour lesquelles elle a été accordée;
- d) rendre accessible au grand public et disponible à Francofonds le matériel, de quelque nature que ce soit, produit dans le cadre de l'activité subventionnée par Francofonds;
- e) utiliser la subvention telle que précisée dans la demande initiale à moins d'obtenir approbation, par écrit, de la part du Conseil d'administration de Francofonds. Une lettre faisant objet d'un changement au projet devra être acheminée à Francofonds dans les meilleurs délais.
- f) avertir Francofonds et rembourser en totalité ou en partie la subvention reçue, tel que déterminé par Francofonds le cas échéant, si :
 - les renseignements fournis dans la demande ne sont pas véridiques et exacts;
 - le projet est abandonné ou doit être abandonné;
 - les fonds accordés ne sont pas dépensés à l'intérieur d'une période de 18 mois suivant la date de la demande de subvention de projet;
 - le groupe utilise la subvention obtenue pour des dépenses autres que celles précisées dans la demande initiale sans avoir obtenu l'approbation, par écrit, de la part du Conseil d'administration de Francofonds.

Les dirigeant.e.s soussigné.e.s, faisant la demande de subvention au nom de leur groupe, attestent que les renseignements fournis sont, au meilleur de leur connaissance, complets et véridiques.

Président.e du groupe

N° de téléphone

Date

Responsable du projet

N° de téléphone

Date

(À COMPLÉTER, S'IL Y A LIEU)

L'organisme / le groupe dont je suis le / la président.e, parraine la demande de subvention faite par le groupe.

Président.e de l'organisme-parrain :

N° de téléphone

Date

Nom en caractères moulés

Signature

A V E Z – V O U S ...

- rempli chaque partie de ce présent document ?
- signé ce présent document ?
- inclus les derniers états financiers et une liste des noms des membres de votre conseil d'administration?
- inclus une liste des partenaires au projet soulignant leur implication en plus des lettres d'appui face au projet ?
- inclus la copie originale et 9 photocopies supplémentaires de la demande (et des documents d'appui)?
- inclus tout autre document en appui ?

**Veillez faire parvenir votre demande d'appui
en plus de neuf (9) photocopies de tout documents
à l'adresse suivante :**

Fonds Initiatives jeunesse
a/s Francofonds
605, rue Des Meurons, bureau 202
Winnipeg MB R2H 2R1

Si vous avez des questions concernant votre demande, contactez :

Francofonds
(204) 237-5852 Sans frais 1-866-237-5852
Courriel : frds@francofonds.org
Site Internet : www.francofonds.org
